



DELIBÉRATIONS N°102
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/102

Thème :

**ZAC LES QUARTIERS
DU 15/9**

Objet :

**Contentieux AREA –
Cabinet FALOCI :
Protocole de transfert**

Convocation :

Date : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

- VU** la délibération n° 2014.12.18/234 du 18 décembre 2014 attribuant la concession d'aménagement de la ZAC « Coeur de Ville », devenu « ZAC les Quartiers du 15/9 », à la SPL AREA PACA ;
- VU** le traité de concession relatif à la ZAC « Coeur de Ville » notifié à la SPL AREA PACA le 11 février 2015 ;
- VU** la délibération n°21-381 du 23 juillet 2021 par laquelle le conseil régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur décide de la dissolution au 1er janvier 2022 de la Société Publique Locale AREA PACA ;
- VU** la délibération n°21-641 du 17 décembre 2021 par laquelle le conseil régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur décide du report au 31 juillet 2023 de la liquidation de la Société Publique Locale AREA PACA ;
- CONSIDERANT** le transfert de la concession d'aménagement de la ZAC des quartiers du 15/9 à la SPL ISERE AMENAGEMENT, programmé le 15 septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** qu'il existe un contentieux en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, issu de la procédure de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre conduite par la SPL AREA PACA en direction du cabinet PIERRE-LOUIS FALOCI ;
- CONSIDERANT** la provision de 150 000 € destinée à couvrir la charge éventuelle du contentieux, prise en compte dans le dernier bilan prévisionnel de la ZAC arrêté dans le CRAC 2021 ;
- CONSIDERANT** l'accord de principe de la SPL AREA pour conserver la gestion de ce contentieux, prendre en charge les indemnités et honoraires du cabinet PIERRE-LOUIS FALOCI au-delà du montant de 150 000 € prévu dans le bilan de la ZAC et garantir la SPL ISERE AMENAGEMENT de tous recours ; ces éléments devant être traduits dans un protocole de transfert entre la Ville et la SPL AREA PACA qui sera rédigé dans les prochaines semaines ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Urbanisme, Développement économique et numérique », réunie le 4 juillet 2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_102-DE
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les principes du protocole de transfert évoqués ci-dessus ;
- Sur cette base, de mandater Monsieur le Maire aux fins de conclure ce protocole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

ZAC LES QUARTIERS DU 15/9 DEL 2022.07.06/102

PUBLIÉE LE : **12 JUL. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

